



## Espèces menacées prioritaires



Vison d'Europe



Râle des Genets

## Enjeux

Le développement de la pratique de la randonnée, notamment au sein des milieux naturels les plus accessibles est susceptible d'effets non négligeables sur les espèces les plus sensibles (loutres, visons...) et leurs milieux de vie.

Il convient donc d'encadrer au mieux cette pratique et de l'inscrire dans une perspective de conservation des habitats et de espèces d'intérêt communautaires.



### 1. Respecter les secteurs sensibles pour la faune et la flore (cf. carte annexée)

- **Secteur de sensibilité maximale:** ne créer aucun nouveau chemin d'accès (hors chemins cadastrés ruraux ou d'exploitation) quelle que soit l'activité visée
- **Secteur de haute sensibilité:** La création de sentiers pédestres est possible (pas pour les vélos) avec une consultation de la structure animatrice et transmission par écrit du projet à l'animateur Natura 2000, qui fera une réponse écrite vous proposant des tracés et/ou les aménagements adaptés aux impératifs biologiques des espèces ou de la végétation.
- **Autres secteurs:** la création de sentiers est possible avec consultation préalable de la structure animatrice.



Certaines espèces (loutre vison, râle) sont très sensibles au dérangement, il convient de les respecter lors de la mise en place des activités.

Contrôle courriers de consultation de l'animateur Natura 2000.

### 2. Réaliser les travaux d'entretien ou de création entre le 1<sup>er</sup> aout et le 1<sup>er</sup> mars



Loutre d'Europe



La faune et la flore se reproduisent de mars à fin juillet. En particulier les oiseaux et les chauves-souris forestiers, qui abandonneraient leur progéniture, s'ils sont dérangés.

Contrôle sur place de l'absence de travaux d'entretien ou de création constatée lors d'un contrôle réalisé en période sensible.

### 3. Limiter l'impact biologique des sentiers :

- Largeur de la bande de déplacement entretenue **1,5 m maximum** pour les piétons (3m vélos),
- **pas de sols stabilisés ni goudronnés**
- équipements légers du type platelage ou **passerelles bois** pour passer les zones inondées ou fragiles,
- **pas de plantation d'essences non spontanées** au site ;

D'une manière générale, utiliser exclusivement des **techniques d'aménagement douces** et non contraignantes pour le milieu naturel



Le milieu sera respecté, ainsi que la faune et la flore qui subiront des impacts moindres: réduction de l'impact du piétinement, création d'une ambiance « intime » incitant au respect des lieux...

Contrôle Largeur de la bande de déplacement selon usage et état initial ; nature du sol ; absence de



## 4. Ne pas utiliser de produits phytosanitaires pour entretenir les sentiers

? Préserve la flore, la faune et la chaîne alimentaire (surtout les papillons extrêmement sensibles à la toxicité phytosanitaire), évite la pollution de l'eau, préserve la santé des agents.

Contrôle sur place de l'absence d'utilisation de produits phytosanitaires sur les sentiers.

5. **Informez les utilisateurs**, dans les documents relatifs aux sentiers passant en site Natura 2000, de l'existence de ce site, de la **sensibilité** particulière de la faune et la flore (zones, périodes sensibles...) et des **mesures** individuelles de précaution à prendre (stationnement, bruit, déchets, rester sur les sentiers...); l'animateur Natura 2000 pouvant apporter aide et conseils sur ces aspects en fonction du secteur.

? Cette mesure permet d'éviter des dérangements sur la faune et la flore et permet aux randonneurs d'être impliqués dans la vie du site Natura 2000.

Contrôle vérification de l'information faite aux utilisateurs dans les documents produits.

## 6. Ne pas organiser ou autoriser l'organisation de manifestations de grande ampleur dans les secteurs sensibles et informer l'animateur Natura 2000 des refus d'autorisation (Cf. annexe)

? Préserver la tranquillité du site est important pour les espèces sensibles au dérangement (chauves-souris, râles des genets..)

Contrôle décisions de refus et informations écrites de l'animateur

### Espèces menacées prioritaires



Vison d'Europe



Râle des Genets

### Si je le souhaite, je suis aussi les recommandations suivantes:

1. **Ne pas créer de point d'accès motorisé ou stationnement supplémentaire** : s'appuyer sur les points d'accès existants, et les aménager par des techniques douces (végétalisation, bois...)

Pour éviter d'autres impacts sur des secteurs déjà sensibles.

2. **Bloquer l'accès des sentiers sensibles** (cf. animateur Natura 2000) à tous véhicules tout terrain, motorisés ou non.

Les véhicules motorisés créent des dérangement, il convient donc de limiter leur accès (par la mise en place de chicanes par exemple).

3. **Limiter les risques de pénétration des promeneurs hors des sentiers** en laissant volontairement la végétation se développer de manière exubérante hors de la bande de déplacement, ou en plaçant des obstacles naturels au déplacement (troncs tombés...)

En agissant pour que les promeneurs demeurent sur les sentiers, on réduit les risques de dérangement des espèces sensibles.



outre d'Europe



## Secteurs sensibles pour la faune (Vison d'Europe notamment) et la flore

